



mon fils de 8 ans accusé pour viol!!!

Par **clarance**, le **17/07/2010** à **12:46**

Bonjour,

je viens vers vous je me trouve dans une situation difficile

mon conjoint ayant eut la garde de sa fille il y a 2 ans et un droit d hébergement pour la période scolaire pour la mère!

depuis les vacances de février 2010 la maman ne nous a pas rendu la ptite!!!

soit disant que mon fils aurait violé sa fille de 6ans!!!

la mère a porté plainte pour viol et agression sexuel envers mon fils!

mon fils est convoqué la semaine prochaine pour être auditionné!!!

je compte bien sure porter plainte contre cette personne

j aurais besoin de votre aide S.V.P

comment va se passer l audition?

mon fils a peur!

pouvez vous me renseignée merci!

je tenais à dire aussi que quand la police m a téléphoné pour me prévenir de cette audition j

ai demandé comment aller se déroulé cette audition,elle m a répondu que mon fils serait seul

avec deux policières,j ai demandé si je pouvais y assister elle m a dit que non j ai demandé si

mon avocat pouvait y assister elle m a dit que non,que cela se passerait sous

enregistrement!et que je pourrais avoir cette enregistrement après l audition!

que dois je faire?

CORDIALEMENT

Par **rosanita**, le **19/07/2010** à **10:12**

Madame,

Votre avocat a t il eu accès aux pièces du dossier, comme des certificats médicaux attestant les lésions de la petite fille,

Ce sont des accusations très graves

Par **clarance**, le **19/07/2010** à **11:31**

bonjour rosanita,non mon avocat aura les pièces du dossier après l audience!

merci

Par **rosanita**, le **19/07/2010** à **14:44**

Madame,

Votre fils étant mineur,

Il relève de la justice pénale pour mineur s'il était poursuivi

En l'occurrence, le juge des enfants,

Avez-vous discuté avec votre fils

Je pense qu'il faut le préparer psychologiquement à cette confrontation,

Avez vous vu une psychologue pour enfants,

Cordialement

Par **rosanita**, le **19/07/2010** à **15:09**

Madame,

Regardez ce lien sur la justice pénale pour les mineurs

<http://www.cdad-var.justice.fr/articles/page/id/54>,

es sanctions selon l'âge du mineur

*

mineur de moins de 10 ans : aucune mesure ne peut être appliquée,

*

mineur entre 10 et 13 ans : ne peut faire l'objet que de mesures éducatives,

*

mineur de plus de 13 ans : des mesures éducatives peuvent être ordonnées, ainsi qu'une peine pénale si les circonstances et la personnalité du mineur l'exigent.

Votre fils ayant 8 ans, aucune mesure ne peut être prise contre lui, selon la loi,

Par **clarance**, le **19/07/2010** à **16:19**

merci de votre soutien et de vos conseils

oui bien sure j en ai discutée avec mon fils,il m affirme qu il n a jamais fait ça(dur pour lui car il ne savait pas ce que le moy viol voulait dire et que depuis que je lui expliqué ce que cela voulait dire il c est mis a pleuré et m a juré que c est pas vrai!)

mon fils est suivi par une pedopsychiatre pour des problemes de concentration il voit aussi une motricienne,ils vont me faire une attestation avec toutes les sceances qu il a fait!de plus la fille de mon conjoint etait suivie aussi par une pedopsychologue par rapport au difficultés qu elle avait avec sa mère

l avocat de mon fils ne peut assisté a cette audition,son avocat l a rassuré en lui disant qu il ne devait pas avoir peur qu il allait lui posé des questions!

l avocat nous a dit que l on pourrait consulté la plainte après l audition et que l on entammerais une procedure contre cette personne!

merci de votre soutien

cordialement

Par **rosanita**, le **19/07/2010** à **16:43**

vous savez,

Il se peut que la gamine ait menti,

Et ait été manipulée par sa mère pour se venger,

Tenez moi au courant

Par **clarance**, le **19/07/2010** à **18:15**

je pense que c est une manipulation de la mère!elle a dut lui faire du chantage affevtif ce que d ailleur pense l avocat de mon fils,la pedospychatre de mon fils,la pedopsychologue de la petite,l assistante social,l educateur des enfants!

l audition ce passe mercredi matin je vous tiendrais au courant

merci de votre soutien

cordialement

Par **clarance**, le **21/07/2010** à **12:02**

bonjour on revient de l audition qui ont pris soin de mon fils,les accusations était que la petite aurait dit que jeremy avait mis son z--- dens sa s--- pendant la nuit et que c est jeremy qui lui aurait dit qu il avait fais ça!la petite a été examinée est cette examen ne relève d aucune trace!meme ceux qui ont auditionné jeremy ils n ont revené pas que cette plainte a été poursuivie!ils nous ont dit que cela montré bien que la mère avait manipulé par sa mère et que cette plainte sera sans suite!de là mon avocat attaqueras!

mon fils avait très peur de rentré au commissariat mais après les dames l on mis très vite a l

aise!
notre avocat nous a dit qu'elle risque gros!
voilà les nouvelles! merci à tous pour votre soutien!

Par **rosanita**, le **21/07/2010** à **12:47**

Madame,

Je me réjouis de cette bonne nouvelle pour vous et votre fils.

Cordialement

Par **clarance**, le **21/07/2010** à **20:04**

je vous remercie beaucoup rosanita, merci de votre soutien
cordialement

Par **philippe0011**, le **22/07/2010** à **22:59**

bonsoir,
étant le conjoint de clarance, je me permet de rajouter que la mère de ma fille qui a déposé
plainte, la seulement fait pour prolonger la non représentation d'enfant ce de puis le 28 février
2010

je rappelle les faits:
jugement JAF TGI de mon domicile en date du 30 juin 2009, qui me confie la garde de ma fille
et un DVH pour les vacances à la mère à la charge de celle-ci (aller retour), sans appel de la
décision par la mère.

le 28 janvier, je me présente au commissariat pour déposer une main courante, car la mère
menace le non retour de notre fille après les vacances de février 2010.

le 13 février ma fille âgée de 6 ans part en voyage accompagné par le train, et là le cauchemar
commence, plus de contact avec l'enfant, manipulée par la mère elle dépose plaintes contre
le fils de ma compagne pour viol et agression sexuelle le 18 février, le 22 avec une fausse
attestation, et sans certificat de radiation, le maire (son employeur) scolarise ma fille dans sa
commune.

sachant que courant mai 2008 je demande de transmettre à mon avocat par courrier avec AR
un rapport d'activité au maire pour dénoncer un faux écrit sur un jugement, la mère affirmé
avoir quitté un poste d'assistante maternelle à Agde, étant en longue maladie dans le Loiret,
sans réponse de la part du Maire.

le 25 février une enquête préliminaire est établie à la gendarmerie avec textos confirmant ces

dire, le 28 février main courante pour non représentation d'enfant, le 3 mars dépôt de plainte pour NRE.

plusieurs mains courantes courant février, toujours pour les même menaces.

en date du 16 mars audience TGI juge pour enfant de mon domicile ou la mère ne ce présente pas n'y ma fille, une IOE est demander par la juge.

Par **rosanita**, le **23/07/2010** à **07:14**

Bonjour,

Je comprends votre situation,

Et l'épreuve que cela doit être de ne pas pouvoir voir votre fille qui a aussi besoin de son père aussi.

Battez-vous pour retrouver votre fille.

Par **rascal**, le **09/01/2015** à **14:04**

Bonjour" tant mieux " si cette accusation est une calomnie après l'histoire de la manipulation de la mère me debecte l'appeler mère est une honte elle détruit les enfants pour des conflits d'adultes....moi je réagis car mon beau fils a agressé ma fille il y a 2 ans et une fille de son école il y a 2 mois et que la mère de ce petit l'a juste puni de console.. Le centre pédopsychiatrique ou mon beau fils est suivi depuis 5 ans bientôt m'a dit de faire soigner ma fille auprès d'un psy et qu'il verrai après comment ils pourraient soigner mon beau fils...rien n'a été fait par le centre et donc voilà aujourd'hui a 8 ans ce jeune homme recommence . que faire ?